



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

# **Comité permanent de la sécurité publique et nationale**

---

SECU • NUMÉRO 020 • 1<sup>re</sup> SESSION • 42<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

**TÉMOIGNAGES**

**Le jeudi 2 juin 2016**

—  
**Président**

**M. Robert Oliphant**



## Comité permanent de la sécurité publique et nationale

Le jeudi 2 juin 2016

• (1200)

[Français]

**Le président (M. Robert Oliphant (Don Valley-Ouest, Lib.)):**  
Bienvenue à tous.

[Traduction]

Je déclare ouverte la 20<sup>e</sup> séance du Comité permanent de la sécurité publique et nationale.

Bienvenue, monsieur Garrison, qui se joint à nous pour la première fois dans le cadre de la présente législature. Je vous souhaite bonne chance.

**M. Randall Garrison (Esquimalt—Saanich—Sooke, NDP):**  
Merci.

**Le président:** Je souhaite également la bienvenue au ministre, M. Goodale.

Mais avant, je voulais informer le Comité au sujet d'une motion qui a été adoptée à la Chambre le lundi 30 mai:

Que, conformément à l'article 81(4)b) du Règlement, l'étude par le Comité permanent de la sécurité publique et nationale de tous les crédits reliés à la rubrique Sécurité publique du Budget principal des dépenses de l'exercice se terminant le 31 mars 2017 soit prolongée au-delà du 31 mai 2016.

Je crois qu'elle a été prolongée au 16 juin.

En raison de cette motion, le Comité a maintenant jusqu'au 13 juin pour faire rapport en Chambre du Budget principal des dépenses. Cependant, en tenant compte de la disponibilité du ministre ainsi que l'horaire établi du Comité, nous pensons qu'il serait difficile de trouver un autre moment pour étudier le Budget supplémentaire des dépenses (A) et le Budget principal des dépenses. Conséquemment, j'ai informé hier les deux partis de l'opposition et le gouvernement que nous ferons aujourd'hui l'étude du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses (A).

Je tenais à signaler aux fins du compte rendu la raison pour laquelle nous procédons à cette étude. C'est un peu inhabituel, mais nous suivons le libellé de la motion des conservateurs à la Chambre. Par conséquent, le ministre abordera les deux budgets.

Monsieur Goodale, bienvenue. Je suis ravi que vous puissiez être ici. Merci de vous joindre à nous au Comité et d'avoir invité des représentants avec vous, que vous nous présenterez. Je veux également souhaiter la bienvenue, du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, à Michael Doucet, directeur exécutif, et à Stéphanie Dion, directrice des Services généraux.

Monsieur le ministre.

**L'hon. Ralph Goodale (ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile):** Je vous remercie, monsieur le président, ainsi que les membres du Comité.

Comme vous l'avez expliqué, monsieur le président, notre étude aujourd'hui comporte deux volets car nous examinerons le Budget supplémentaire des dépenses (A) et le Budget principal des

dépenses. J'espère que nous pourrions les étudier adéquatement, compte tenu du temps à notre disposition.

Outre les deux personnes du comité de surveillance que vous avez présentées, permettez-moi de vous présenter les représentants autour de la table: Paul MacKinnon, sous-ministre adjoint, Secteur des affaires du portefeuille et des communications au ministère de la Sécurité publique, de la GRC, Dennis Waters, dirigeant principal des Finances et de l'Administration, la présidente de l'Agence des services frontaliers du Canada, Linda Lizotte-MacPherson, Jeff Yaworski, directeur intérimaire du SCRS, Harvey Cenaiko, président de la Commission des libérations conditionnelles du Canada et, du Service correctionnel du Canada, Liette Dumas-Sluyter, commissaire adjointe, Services corporatifs, et DPF.

[Français]

C'est toujours un plaisir pour moi de discuter du travail fait par mon ministère et par les organismes chargés de protéger notre sécurité publique et nationale, tant sur le terrain que dans des bureaux, partout au Canada.

[Traduction]

Avant d'examiner en détail les budgets, monsieur le président, j'aimerais seulement profiter de l'occasion pour parler au Comité d'une partie des travaux en matière de politique publique qui nous préoccupent principalement, mes fonctionnaires et moi, depuis quelque temps. Les répercussions financières de ces mesures figurent dans les divers budgets, mais je pense qu'il est plus judicieux d'aborder les sujets par domaine que de suivre les colonnes dans les budgets.

D'abord, j'aimerais aborder les progrès importants qui ont été réalisés avec les États-Unis en ce qui concerne les questions liées à la frontière entre nos deux pays. Il n'y a rien de plus important sur le plan économique pour le Canada que le bien-être de la longue frontière lucrative et non défendue entre le Canada et les États-Unis. Comme je l'ai dit à maintes reprises, environ 400 000 personnes traversent la frontière de part et d'autre chaque jour. Il y a l'équivalent de 2,5 milliards de dollars en échanges commerciaux qui traversent la frontière de part et d'autre chaque jour. Le bon déroulement des passages frontaliers est évidemment important.

C'est un sujet qui a clairement été abordé lorsque le premier ministre était à Washington en visite officielle pour rencontrer le président Obama.

Permettez-moi de prendre quelques instants pour parler du précontrôle. C'est une initiative qui prévoit une coopération de longue durée entre nos deux pays. L'initiative contribue à améliorer notre compétitivité économique en accélérant le flot des déplacements et des échanges commerciaux légitimes tout en assurant la sécurité du périmètre et l'intégrité des frontières.

Lors de la visite du mois de mars, nos pays ont réitéré leur intention de soutenir les mesures législatives visant à mettre en vigueur des accords de précontrôle pour raffermir les assises. Aux États-Unis, les mesures législatives nécessaires ont déjà été présentées au Congrès, comme je l'ai publiquement dit dans le passé, et le gouvernement du Canada entend présenter les mesures nécessaires à la Chambre des communes avant l'ajournement d'été.

Plus important encore, en raison des nombreux avantages liés au précontrôle, le Canada et les États-Unis ont conclu une entente de principe visant à étendre le précontrôle à quatre nouveaux sites au Canada: l'aéroport Billy Bishop à Toronto, l'aéroport Jean Lesage à Québec, la gare du train Montréal-New York et la gare du train Rocky Mountaineer en Colombie-Britannique.

•(1205)

Il s'agit d'une importante possibilité pour ouvrir de nouveaux marchés et favoriser la croissance économique, et nous travaillons avec nos partenaires américains à mettre en oeuvre l'accord et, plus important encore, à élargir cette relation de travail. Nous pouvons aller bien au-delà des quatre sites que je viens de mentionner.

La deuxième question que nous avons réglée lors de la visite à Washington, c'est que nous avons annoncé que nos deux pays mettront pleinement en oeuvre un système d'échange de données biographiques de base pour les entrées et les sorties aux postes frontaliers terrestres. On entend par données biographiques de base les renseignements qui se trouvent sur la deuxième page du passeport comme le nom et la date de naissance, ainsi que la date, l'heure et l'endroit du départ. Essentiellement, aux postes frontaliers terrestres, les renseignements à l'entrée d'un pays serviront de renseignements à la sortie d'un autre pays, et vice-versa.

La collecte de renseignements à la sortie permettra au gouvernement du Canada d'être au fait du départ de personnes pour lesquelles, par exemple, des alertes Amber ont été émises en raison de la disparition d'enfants. Nous n'avons pas cette capacité à l'heure actuelle. Nous l'aurons grâce à ce nouvel accord. Il nous permettra de mieux retracer les gens qui voyagent pour se livrer à des activités terroristes ou pour commettre d'autres crimes graves, de vérifier que les exigences de résidence pour les demandes d'immigration et de citoyenneté sont remplies et d'aider à percevoir les droits et les taxes à la frontière.

J'aimerais insister sur le fait que le gouvernement du Canada prend son obligation de protéger la vie privée des Canadiens très au sérieux. À ce titre, j'aimerais faire remarquer que l'Agence des services frontaliers du Canada discute activement avec le Commissariat à la protection de la vie privée pour recenser et atténuer toutes les préoccupations relatives à la vie privée rattachées à l'initiative de collecte de renseignements à l'entrée et à la sortie.

Enfin, nos deux pays ont conclu une entente pour la création d'un groupe de travail sur les questions liées aux voyageurs canadiens et américains qui éprouvent des difficultés avec les listes de sécurité aérienne, y compris la Loi sur la sûreté des déplacements aériens du Canada et les listes de sécurité aérienne des États-Unis. En plus de cet engagement, le 10 mai, j'ai annoncé la création du Groupe de travail Canada-États-Unis pour faciliter les demandes de recours, qui est maintenant en place. Le groupe de travail bilatéral offre une façon

aux représentants du gouvernement des deux partis de communiquer plus efficacement, de réduire les incidents de faux positifs et de minimiser les incidences négatives sur les voyageurs.

Je m'engage à régler les problèmes que les voyageurs canadiens éprouvent par rapport aux listes de sécurité aérienne, tout en veillant à ce que notre Programme de protection des passagers demeure un outil de sécurité solide et efficace pour le Canada. Mon ministère collabore également avec Transports Canada pour examiner la possibilité d'apporter des modifications au Règlement sur la sûreté des déplacements aériens. Ces modifications réglementaires permettront de vérifier le manifeste de vol par rapport à la liste établie en vertu de la Loi sur la sûreté des déplacements aériens gérée par le gouvernement, ce qui contribuera à améliorer l'efficacité et à aborder les principales préoccupations relatives à la sécurité et à la vie privée. Je sais que c'est une source de frustration pour un grand nombre de voyageurs, surtout ceux qui ont des jeunes enfants, et nous sommes résolus à apporter les changements nécessaires pour régler cette question.

Monsieur le président, permettez-moi d'aborder maintenant la question de la reddition de comptes en lien avec la sécurité nationale, qui est une question très importante. Comme le stipule ma lettre de mandat, je collabore étroitement avec le leader du gouvernement à la Chambre des communes pour créer un nouveau comité de la sécurité nationale de parlementaires qui ont accès aux renseignements classifiés. Ce nouveau comité sera consacré à l'examen des ministères et des organismes gouvernementaux qui exercent des fonctions en matière de sécurité nationale. Son objectif sera de faire en sorte que notre communauté de la sécurité nationale puisse travailler de manière efficace et dans le respect des lois, des valeurs et des libertés canadiennes. En ce qui a trait aux échanciers, nous entendons présenter les mesures législatives nécessaires pour créer le nouveau comité — comme on en a fait la promesse durant les élections l'an dernier — avant l'ajournement d'été.

•(1210)

Un autre sujet, monsieur le président, que j'aimerais aborder brièvement est Fort McMurray. Je veux parler de l'énorme catastrophe qui s'est déroulée au cours du mois dernier. Je sais que nous pouvons tous nous réjouir que certains membres de la communauté sont en mesure de retourner chez eux et d'entreprendre l'énorme tâche de rebâtir leur vie.

Le gouvernement du Canada continue de soutenir les résidents de Fort McMurray dans la foulée des feux de forêt dévastateurs. Tous les ministères et organismes se sont entièrement mobilisés pour s'assurer que tous les Canadiens sont unis, et cela vaut certainement pour le ministère que je représente et le portefeuille des organismes connexes. Le Centre des opérations du gouvernement, qui fait partie de Sécurité publique Canada, dirige la coordination des interventions au nom du gouvernement fédéral. À l'aide du Plan fédéral d'intervention d'urgence, le Centre des opérations du gouvernement réunit les provinces et les territoires ainsi que les principaux ministères et organismes fédéraux pour évaluer le risque que posent les incendies — non seulement pour les Canadiens, mais aussi pour les infrastructures et l'économie — et pour élaborer les plans d'intervention appropriés.

Nous avons été en mesure d'intervenir rapidement et, je suis heureux de dire, complètement à toutes les demandes de la province de l'Alberta et de l'équipe professionnelle de gestion des interventions d'urgence sur le terrain à Fort McMurray.

Comme le savent les membres du Comité, pour gérer le processus de rétablissement — qui va au-delà des nécessités de l'intervention immédiate —, puisque nous sommes actuellement à l'étape du rétablissement, notre gouvernement a mis sur pied un comité spécial du Cabinet chargé de coordonner les efforts fédéraux pour les milliers de personnes touchées. Je tiens également à signaler, bien entendu, les efforts des membres locaux de la GRC pendant toute cette expérience, depuis la fin d'avril lorsque les feux de forêt se sont déclenchés jusqu'à maintenant, où les gens commencent à réintégrer leur communauté.

La sous-commissaire Marianne Ryan, qui dirige la division pour l'ensemble de la province de l'Alberta, et son équipe en Alberta ont fait un travail absolument extraordinaire pour gérer ce qui devait être géré durant cette situation d'urgence très difficile. Ils continuent de jouer un rôle de premier plan pour appuyer les efforts de rétablissement, qu'il s'agisse de gérer l'accès aux zones touchées, de soutenir le rétablissement des infrastructures et des services essentiels ou de réintégrer les résidents dans leur collectivité.

Je peux assurer à tous les membres du Comité que le gouvernement du Canada se soucie de la situation à long terme. Malheureusement, le rétablissement ne sera pas facile et simple. Nous devons tous être là pour offrir un soutien constant et de longue durée car c'est ce que les Canadiens font dans des situations d'urgence comme celle-là. Nous nous serrons les coudes, et c'est certainement ce que nous avons fait à Fort McMurray.

Pour terminer, je tiens à féliciter la Croix-Rouge, qui a fait un travail extraordinaire pour fournir des services afin d'amasser des fonds et pour contribuer aux solutions que les gens de Fort McMurray avaient désespérément besoin.

Merci, monsieur le président. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

•(1215)

**Le président:** Merci, monsieur le ministre.

Avant de céder la parole aux membres du Comité, je veux m'assurer que vous sachiez que le Comité a adopté une motion pour vous remercier, vous et le ministère, des efforts que vous avez déployés pour Fort McMurray. Parfois, ces motions sont adoptées, et d'autres fois, non, alors je tenais à vous informer que nous avons adopté cette motion il y a quelques semaines.

**L'hon. Ralph Goodale:** Merci, monsieur le président, et je tiens à féliciter les députés de tous les partis à la Chambre des communes. Ils ont fait preuve d'une très grande solidarité pour venir en aide aux gens de Fort McMurray.

**Le président:** Nous allons entamer la série d'interventions de sept minutes.

Nous allons commencer avec Mme Damoff, qui partagera ses sept minutes avec M. Di Iorio.

**Mme Pam Damoff (Oakville-Nord—Burlington, Lib.):** Merci, monsieur le ministre, d'être ici, et merci à tous vos fonctionnaires. Merci du travail remarquable que vous faites.

Nous savons tous que pour assurer la sécurité du Canada, nous devons veiller à ce que les hommes et les femmes qui travaillent comme premiers intervenants — et j'inclus ici les agents correctionnels — soient au meilleur de leur forme, tant physiquement que psychologiquement. Puisque c'est le mois de la sensibilisation au TSPT et que je sais que votre lettre de mandat fait état que vous travaillerez notamment sur la question, et que nous, au Comité, étudions les traumatismes liés au stress opérationnel et le TSPT, pourriez-vous nous expliquer brièvement ce que votre

ministère fait pour assurer la santé mentale de nos hommes et de nos femmes qui travaillent?

**L'hon. Ralph Goodale:** Les premiers intervenants sont des personnes extraordinaires et, dans le cadre de ce portefeuille, j'ai des occasions uniques de les voir à l'oeuvre. Ils sont vraiment remarquables. Nous leur demandons de nous protéger, que ce soit les policiers, les pompiers, les ambulanciers ou tous ceux qui sont prêts à s'exposer au danger pour faire leur travail et assurer la sécurité des Canadiens.

Ces personnes extraordinaires méritent de savoir que lorsqu'elles se heurtent à des difficultés, elles peuvent compter sur leur pays. C'est pourquoi, dans notre plateforme de l'année dernière et dans ma lettre de mandat, le premier ministre a présenté un ensemble de mesures qui doivent être prises pour accroître le soutien que le pays offre aux premiers intervenants.

Je ne vais pas entrer dans les détails, mais l'une de ces mesures est l'établissement d'un programme d'indemnisation des agents de la sécurité publique. Lorsqu'un premier intervenant est tué ou gravement blessé dans l'exercice de ces fonctions, une indemnisation devrait être versée à la famille en guise de mesure de soutien immédiat.

Vous avez abordé une autre dimension à ce que le premier ministre nous a demandé de faire, et c'est la création d'une stratégie nationale cohérente et exhaustive pour gérer le trouble de stress post-traumatique ou les traumatismes liés au stress opérationnel, ou TSO, parmi les premiers intervenants. Nous avons tenu une série de consultations sur ce qu'il faut inclure dans ce genre de stratégie, où nous avons entendu un vaste éventail d'opinions et de conseils, mais surtout de la part des premiers intervenants sur la stratégie et sur ce qu'elle devrait comporter.

Les travaux que le Comité a faits il y a quelques semaines lorsqu'il a étudié la question seront très utiles à l'élaboration de cette stratégie.

Ce que nous devons faire, c'est de nous assurer de mener les recherches appropriées de façon soutenue pour bien comprendre le TSPT et les TSO, ainsi que toutes leurs dimensions et leurs répercussions. Nous devons nous assurer...

**Mme Pam Damoff:** Monsieur le ministre, je dois vous interrompre, sinon M. Di Iorio ne pourra pas intervenir. Je sais l'importance que vous accordez à cette question, alors je m'excuse de vous interrompre.

**L'hon. Ralph Goodale:** C'est un sujet très important.

[Français]

**M. Nicola Di Iorio (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.):** Bonjour, monsieur le ministre. Bienvenue, spécialement en cette journée de la fête de la République italienne. Cela nous fait encore plus plaisir de vous accueillir chaleureusement.

Monsieur le ministre, je veux vous parler de l'accord de précontrôle. À quelle date les gens partant de l'aéroport international Jean-Lesage de Québec pourront-ils s'attendre à ce que l'accord soit mis en vigueur?

•(1220)

[Traduction]

**L'hon. Ralph Goodale:** Nous avons convenu à Washington d'établir un plan opérationnel conjointement avec les États-Unis. Sachez ici que nous devons persuader les Américains que c'est une bonne politique publique et que c'est une entente économique judicieuse et efficace car ils peuvent venir au Canada et établir des zones de contrôle des douanes et de l'immigration du côté canadien de la frontière afin que les gens puissent franchir les étapes de ce processus rapidement et efficacement avant de traverser la frontière. C'est la nature du précontrôle. Le défi, c'est que nous devons leur expliquer et les convaincre que, d'un point de vue opérationnel, c'est une bonne initiative.

Nous savons d'expérience que le précontrôle est déjà merveilleux pour les voyageurs canadiens. Il facilite le processus de façon exceptionnelle. Les négociations commerciales doivent se poursuivre entre les responsables qui dirigent l'aéroport Jean Lesage et les responsables de l'agence des services frontaliers aux États-Unis afin de régler les détails concernant la mise en oeuvre. Lors de notre visite à Washington, nous avons ouvert la voie aux négociations.

[Français]

**M. Nicola Di Iorio:** Je vous remercie.

J'aimerais maintenant aborder la question de la collecte de renseignements à la sortie.

Monsieur le ministre, j'ai appris il n'y a pas longtemps qu'on ne recueillait pas cette information, et je m'en réjouis, je l'avoue. Par contre, cela soulève une inquiétude. Nous vivons dans un pays où la liberté de mouvement existe, et quand il est question que ce genre de renseignements soient recueillis par une autorité gouvernementale, des inquiétudes relatives à la vie privée se lèvent immédiatement.

J'ai vu les énoncés généraux dans le document, mais je voudrais que vous me fassiez part de mesures concrètes qui seront prises pour protéger la vie privée des gens.

[Traduction]

**Le président:** Je vous prierais d'être bref, monsieur le ministre.

**L'hon. Ralph Goodale:** Ma réponse comporte deux éléments. Les renseignements dont il est question ici sont les renseignements de base qui se trouvent à la page 2 de votre passeport. Autrement dit, ce ne sont pas des renseignements personnels. C'est ce que les gens appellent les renseignements de base pour identifier une personne, ainsi que la date de passage au poste frontalier. Ce ne sont pas des renseignements que vous ne présenteriez pas aux autorités américaines lorsque vous traversez la frontière. C'est seulement ce qu'elles exigent lorsque vous entrez dans leur pays et vice versa.

Deuxièmement, nous avons minutieusement passé en revue le processus avec le Commissariat à la protection de la vie privée. Nous avons demandé à chaque étape l'avis du commissaire à la protection de la vie privée en ce qui concerne la structure de l'entente. Nous voulions nous assurer de donner suite à ses recommandations et à ses questions et de rassurer le commissaire à la protection de la vie privée que cela se faisait dans le respect de la vie privée des Canadiens.

**Le président:** Monsieur Miller, vous avez la parole.

**M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC):** J'aimerais faire un commentaire concernant Fort McMurray et bien entendu appuyer le gouvernement qui fait tout ce que nous pouvons faire pour aider les habitants de la région. Au nom de l'opposition officielle, nous tenons à dire que nous soutenons ces mesures. Je

crois que vous conviendrez que tous les parlementaires sont derrière ces Canadiens qui vivent des moments difficiles.

**L'hon. Ralph Goodale:** Oui. De plus, Mme Ambrose a été d'une très grande aide tout au long du processus.

**M. Larry Miller:** Je suis ravi de l'entendre.

Monsieur le ministre, vous n'avez pas vraiment répondu à la question, à savoir ce qui est fait précisément pour nous assurer que les renseignements sont protégés. Nous comprenons que le nom et l'adresse d'une personne sont des renseignements de base, mais j'aimerais connaître exactement le processus en place.

**L'hon. Ralph Goodale:** Je vais laisser la présidente de l'ASFC vous répondre.

**Mme Linda Lizotte-MacPherson (présidente, Agence des services frontaliers du Canada):** Merci, monsieur le ministre.

Nous prenons diverses mesures pour nous assurer de la protection des renseignements personnels. Premièrement, nous avons des protocoles d'entente avec les États-Unis. Comme le ministre l'a mentionné, aucun renseignement préjudiciable ne sera communiqué; ce sont tout simplement des renseignements de base. Par ailleurs, la sécurité des infrastructures des systèmes de TI est très étanche. Comme nous l'avons fait par le passé, nous continuerons de consulter le Commissariat à la protection de la vie privée. Par exemple, en ce qui a trait à certaines étapes du projet pilote antérieur relativement aux ressortissants étrangers, le commissaire avait recommandé d'installer des panneaux. Nous tenons évidemment compte de toutes les recommandations et de tous les commentaires formulés par le commissaire à la protection de la vie privée. De plus, nous devons évidemment tous réaliser une évaluation détaillée des facteurs relatifs à la vie privée, qui est remise au commissaire à la protection de la vie privée. C'est à ce moment qu'il peut formuler des commentaires. Ce sera fait lorsque la mesure législative entrera en vigueur.

•(1225)

**M. Larry Miller:** Pouvez-vous me dire de mémoire si vous en connaissez le coût? Tout ce que nous faisons a un coût. Le connaissez-vous de mémoire?

**Mme Linda Lizotte-MacPherson:** Je ne le connais pas précisément.

**M. Larry Miller:** J'aimerais avoir cette information, si c'est possible.

**Mme Linda Lizotte-MacPherson:** Nous pouvons certainement faire parvenir cette information.

**M. Larry Miller:** J'aimerais passer à autre...

**L'hon. Ralph Goodale:** Monsieur Miller, j'aimerais mentionner que nous avons essayé de garder cela le plus simple et le plus efficace possible. Au lieu de mettre en place un nouveau mécanisme pour recueillir des renseignements à la sortie, nous procédons tout simplement à un échange de renseignements à la frontière. Lorsque vous entrez aux États-Unis, les autorités américaines lisent votre passeport à l'aide d'un lecteur optique, et ce sont tous les renseignements dont nous avons besoin. L'information contenue dans votre passeport est ensuite transmise aux autorités canadiennes. C'est tout. Voilà en quoi consiste ce transfert. Les renseignements recueillis à l'entrée sont réutilisés à la sortie. Ainsi, il n'est pas nécessaire d'avoir un nouveau processus pour recueillir des renseignements.

**M. Larry Miller:** D'accord. J'ai compris. Merci. Je vais manquer de temps.

J'ai deux ou trois questions en ce qui concerne les réfugiés, la sécurité additionnelle, leur transport et tout le reste. Ma première question porte sur les frais d'hébergement et possiblement la sécurité à cet égard et le coût du transport des réfugiés.

Par ailleurs, le centre d'instruction de Meaford se trouve dans ma circonscription. Quelqu'un au gouvernement a ordonné à bon nombre de nos bases militaires de construire des installations qui leur ont coûté des millions de dollars, et ces installations n'ont pas vraiment été utilisées. Qui assume cette facture? Est-ce déduit du budget de l'armée ou de votre budget?

**L'hon. Ralph Goodale:** Le gouvernement avait affecté des fonds pour couvrir les coûts additionnels découlant du projet d'accueil des réfugiés. À ma connaissance, je suis ravi de dire que nous avons aisément respecté le budget prévu. Je n'ai aucunement miné les autres activités des ministères.

**M. Larry Miller:** D'accord. Pouvez-vous m'assurer que ces fonds n'ont pas été pris à même le budget de l'armée? Est-ce exact?

**L'hon. Ralph Goodale:** Mme MacPherson me fournit seulement certains détails.

**M. Larry Miller:** Est-ce un oui ou un non, madame MacPherson? Pouvez-vous répondre?

**Mme Linda Lizotte-MacPherson:** Monsieur le ministre, si vous me le permettez, le gouvernement du Canada s'est engagé à investir 678 millions de dollars sur six ans à compter de l'exercice 2015-2016. Cela visait la réinstallation de 25 000 Syriens...

**M. Larry Miller:** Est-ce qu'une partie de ce montant provenait du budget de l'armée?

**Mme Linda Lizotte-MacPherson:** À ma connaissance, il s'agissait d'argent frais que le gouvernement avait mis à la disposition de tous les ministères. Par exemple, l'ASFC a reçu 23,9 millions de dollars sur six ans. Cela concernait la réinstallation de 25 000 réfugiés, et des fonds additionnels ont été affectés pour les 10 000 autres...

**M. Larry Miller:** Je ne veux pas manquer de temps, monsieur le président, mais j'aimerais que les témoins me démontrent, si c'est possible de me faire parvenir une telle information, en gros que le budget de l'armée ou de tout autre ministère n'a pas servi à financer ce projet. J'aimerais avoir les chiffres à cet égard.

J'aimerais passer à...

**L'hon. Ralph Goodale:** Monsieur Miller, il y aura un compte rendu détaillé sur le projet d'accueil des réfugiés et les divers ministères qui y ont participé pour que les Canadiens soient au courant de tous les aspects financiers de ce projet.

**M. Larry Miller:** D'accord.

Je vous pose cette question, parce que l'armée a déjà suffisamment vu son budget être amputé au cours des six derniers mois. Je tiens seulement à m'assurer qu'il ne l'a pas été encore plus.

J'aimerais passer à...

**L'hon. Ralph Goodale:** Monsieur Miller, nous pourrions en débattre, mais ce sera pour un autre jour.

**M. Larry Miller:** Oui.

Le précontrôle est une bonne chose, et je suis ravi que vous poursuiviez dans la même veine que le précédent gouvernement.

Avez-vous une idée de ce que le précontrôle des Canadiens coûtera au final? Je sais qu'il s'agit d'un investissement. Y a-t-il un témoin qui pourrait me donner des chiffres à cet égard?

• (1230)

**L'hon. Ralph Goodale:** En fait, ce sera un gain net pour le pays si nous faisons la somme de ce que cela coûtera et des millions de dollars en retombées économiques qui en découleront.

**M. Larry Miller:** J'en suis persuadé.

**L'hon. Ralph Goodale:** C'est davantage un gain qu'une perte.

En ce qui a trait aux nouvelles structures qui seront mises en place, elles fonctionneront en gros selon le principe de recouvrement des coûts. Cela n'entraînera donc pas de coûts supplémentaires pour le gouvernement.

**M. Larry Miller:** Mme Damoff a également parlé d'un autre sujet très important, soit notre étude sur le syndrome de stress post-traumatique. C'est très complexe et répandu. Cela ne touche pas seulement les premiers intervenants.

Monsieur le ministre, cela vaut pour tout gouvernement, mais je m'inquiète que le problème soit si complexe et si répandu qu'au final rien ne soit fait ou rien ne soit mis en branle, parce que personne ne sait par où commencer.

J'aimerais vous entendre quant à la direction à adopter dans ce dossier. Je crois que tous les membres du Comité conviennent que nous devons nous attaquer à ce fléau, mais nous courons le risque que rien ne soit fait, si notre optique est trop vaste.

J'aimerais vous entendre sur la question.

**Le président:** J'ai bien peur que vous n'ayez pas le temps de répondre, monsieur le ministre.

**L'hon. Ralph Goodale:** J'espère qu'un autre abordera la question.

**Le président:** Nous y reviendrons.

Je vous accorde environ sept minutes et demie, monsieur Dubé, pour m'assurer d'être équitable envers les trois parties. Je m'en excuse.

[Français]

**M. Matthew Dubé (Beloeil—Chambly, NPD):** Merci, monsieur le président. C'est clairement la journée de la proportionnalité dans les comités.

Monsieur le ministre, je vous remercie d'être parmi nous aujourd'hui.

Vous ne serez pas surpris d'apprendre que je veux parler du Service canadien du renseignement de sécurité, le SCRS, du projet de loi C-51 et de tout ce qui va s'ensuivre. Cependant, j'aimerais parler plus spécialement du fait que, à partir du printemps prochain, le financement du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité va être réduit de 2,5 millions de dollars par année, en moyenne, ce qui représente 11 postes d'analystes.

[Traduction]

Si vous me le permettez, j'aimerais citer ce qu'avait à dire la porte-parole du CSARS au sujet des réductions budgétaires. Elle a dit: « Notre capacité de maintenir une certaine couverture et notre capacité d'examiner les activités du SCRS de manière générale et aussi efficacement que possible seront évidemment minées. Nous n'avons pas vraiment reçu d'explications. »

Que répondez-vous à cela, étant donné que le projet de loi C-51 est en vigueur et que les pouvoirs du SCRS et du CSARS sont plus importants que jamais?

**L'hon. Ralph Goodale:** Monsieur Dubé, nous entamons l'examen le plus important et le plus poussé de l'architecture de sécurité nationale de l'histoire du Canada. Comme vous n'êtes pas sans le savoir, nous mettrons notamment en place un comité de parlementaires pour ajouter un nouveau palier d'examen et de révision qui n'existait pas auparavant...

**M. Matthew Dubé:** Monsieur le ministre, je m'excuse de vous interrompre, mais j'aimerais vous entendre précisément au sujet des réductions budgétaires de l'ordre de 2,5 millions de dollars par année au CSARS.

**L'hon. Ralph Goodale:** Monsieur Dubé, je crois que vous devez comprendre le contexte.

Nous examinons la façon dont tous ces éléments forment un tout pour améliorer l'examen et la révision, et non les réduire. Dans le cadre de ce processus, nous examinerons les engagements financiers nécessaires pour ce qui est non seulement du nouveau comité de parlementaires, mais aussi des présents organismes d'examen pour nous assurer qu'ils peuvent accomplir le travail auquel les Canadiens s'attendent.

[Français]

**M. Matthew Dubé:** Vous parlez du comité, et je sais que vous entamez une étude, mais on reconnaît qu'il y a une certaine urgence. Pendant que toute cette étude se fait, le SCRS utilise les pouvoirs qui lui sont accordés, comme M. Coulombe l'a dit en comité. J'ai lu votre témoignage au comité sénatorial. La question clé à se poser est la suivante: le comité fera-t-il la révision après ou pendant que les gestes sont posés par le SCRS? Je m'explique.

Selon ma compréhension, nos alliés qui ont des comités semblables font l'analyse des décisions prises par leur agence d'espionnage — dans notre cas, c'est le SCRS — avant que les actions soient commises, et non après. Essentiellement, c'est le même mandat que celui qu'a le comité actuel, bien qu'il ne soit pas composé de parlementaires.

La loi va-t-elle stipuler qu'on fait l'analyse avant que le SCRS pose des gestes ou après?

[Traduction]

**L'hon. Ralph Goodale:** Je ne suis pas certain de comprendre parfaitement votre question, monsieur Dubé, mais nous espérons déposer au Parlement d'ici la fin du mois le projet de loi relatif au comité de parlementaires en vue d'entamer le processus parlementaire.

• (1235)

**M. Matthew Dubé:** Je vais essayer de reformuler ma question.

Selon ce que j'en comprends, le Groupe des cinq a des comités semblables de parlementaires ou d'élus qui examinent ce qui se passe pendant que cela se produit au lieu de tout simplement le faire après coup. Est-ce exact?

Par conséquent, le comité que vous mettez sur pied par l'entremise du projet de loi examinera-t-il les activités après coup? C'est déjà ce que fait le CSARS. Nous avons besoin de surveillance au moment où le SCRS prend des mesures.

**L'hon. Ralph Goodale:** Nous préciserons dans le projet de loi le mandat exact du comité de parlementaires, mais je ne peux évidemment pas vous donner de détails avant le dépôt du projet de loi, monsieur Dubé. Je suis certain que vous comprenez les règles parlementaires à cet égard. Cependant, le comité pourra passer en revue les activités relatives au renseignement de sécurité du gouvernement du Canada en vue de répondre à deux questions:

ces activités permettent-elles efficacement d'assurer la protection des Canadiens et protègent-elles les droits, les valeurs et les libertés des Canadiens?

Les membres du comité auront un accès extraordinaire à des renseignements classifiés. Voilà pourquoi les membres de ce nouveau comité devront avoir une cote de sécurité de niveau « très secret », et ils pourront examiner les renseignements, les activités et les opérations pour s'assurer que cela répond aux normes auxquelles s'attendent les Canadiens. En ce qui concerne la manière dont ce sera formulé dans le projet de loi, nous devons attendre le dépôt du projet de loi, mais voilà son objectif.

[Français]

**M. Matthew Dubé:** C'est parfait. Nous attendrons cela avec impatience.

Je vais aborder un autre sujet.

Je ne veux pas que vous vous prononciez sur les projets de loi à venir. Néanmoins, j'aimerais avoir une idée des modifications que vous avez l'intention de proposer aux dispositions adoptées dans le cadre du projet de loi C-51.

La Commission royale sur les peuples autochtones a demandé que le gouvernement abroge immédiatement les dispositions du projet de loi C-51, puisqu'elles contreviennent à la mise en oeuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Est-ce un exemple de modification que le Parti libéral pourrait proposer? Au NPD, nous croyons toujours que les dispositions adoptées dans le cadre de ce projet de loi doivent être abrogées. Quels changements à la loi envisagez-vous pour vous assurer qu'on respecte les droits et libertés des Canadiens?

[Traduction]

**L'hon. Ralph Goodale:** La motion en la matière a été rejetée lors de notre récent congrès, monsieur Dubé. Notre programme...

**M. Matthew Dubé:** Il y a néanmoins des réserves.

**L'hon. Ralph Goodale:** ... prévoit exactement les aspects par lesquels nous commencerons en vue de corriger les défauts du projet de loi C-51. Par exemple, nous nous assurerons que cela respecte la Charte des droits et libertés, nous protégerons le droit des personnes qui désirent défendre une cause et manifester, nous nous pencherons sur certains problèmes liés aux procédures relatives à la liste d'interdiction de vol, nous clarifierons la définition trop vague de ce qu'est la propagande terroriste et nous instituerons un examen obligatoire de l'ensemble des dispositions après trois ans. Ces éléments font expressément partie de notre programme. Les consultations publiques que je suis sur le point de lancer visent à déterminer les autres aspects que les Canadiens aimeraient que le gouvernement inclue dans les modifications qu'il apportera à la mesure législative en matière de sécurité. Ce qui se trouve dans notre programme, c'est le minimum que nous ferons. Les consultations nous permettront de déterminer les autres aspects que les Canadiens veulent que nous modifiions.

**M. Matthew Dubé:** Après ces consultations, si vous constatez que la meilleure chose à faire est d'abroger le projet de loi C-51, serez-vous prêt à le faire?



**L'hon. Ralph Goodale:** Nous corrigerons les défauts dans les dispositions. Vous comprenez que le projet de loi C-51 n'existe plus. Il a modifié cinq ou six lois différentes. Au lieu d'utiliser un projet de loi imparfait comme point de référence, nous devons apporter un regard neuf sur l'ensemble de l'architecture de sécurité du gouvernement du Canada pour nous assurer de bien faire les choses; cela permet d'éviter de nous limiter à une vieille structure qui était évidemment imparfaite.

**Le président:** Merci, monsieur le ministre.

Monsieur Erskine-Smith, vous avez la parole.

**M. Nathaniel Erskine-Smith (Beaches—East York, Lib.):** Je constate que le budget du CSARS a augmenté de 4 millions de dollars en raison notamment de la hausse des activités du SCRS. Je vois également que le budget du SCRS est plus élevé qu'à l'exercice précédent. C'est une augmentation de 60 millions de dollars par rapport à l'exercice 2014-2015. Cela traduit l'importance de la sécurité, mais nous devons atteindre un équilibre pour reprendre la question que mon collègue vient de poser. J'ai déjà été bénévole à l'Association canadienne des libertés civiles. Il ne fait aucun doute que les électeurs de ma circonscription de Beaches—East York souhaitent ardemment modifier et corriger le projet de loi C-51. Pourriez-vous nous parler davantage de la meilleure façon d'atteindre cet équilibre et nous dire si vous pensez que nous apporterons d'autres changements? J'aimerais surtout savoir comment le gouvernement du Canada a l'intention d'inclure les Canadiens dans ce processus. Quelle forme ces consultations prendront-elles?

● (1240)

**L'hon. Ralph Goodale:** Il fut un temps, après les tragédies d'octobre 2014, où les Canadiens se réjouissaient à la perspective d'une discussion, d'une analyse et d'un débat approfondis concernant notre architecture de sécurité nationale. Je pense que, à la lumière de ces tragédies, les gens reconnaissent à l'époque qu'il fallait améliorer les choses, les renforcer et les modifier. Parallèlement, ils voulaient s'assurer que leurs droits et libertés étaient respectés et protégés comme il se doit, sans nier la nature ouverte et généreuse de notre pays.

Malheureusement, ces consultations n'ont pas eu lieu à ce moment-là. Je pense que la mesure législative qui a été présentée, qui s'est trouvée à être le projet de loi C-51, aurait pu être grandement améliorée si des Canadiens aux vues et aux perspectives diverses avaient eu la possibilité de participer au processus. Nous allons la leur donner par le truchement de ces consultations, qui commenceront immédiatement et continueront jusqu'à la fin de l'année.

Il serait notamment question de la relation transfrontalière avec les États-Unis, dont nous avons discuté, et de la mesure législative qui verra renforcer nos arrangements frontaliers, tant pour les sécuriser davantage que pour en rehausser l'efficacité du point de vue économique.

L'architecture comprendra le nouveau comité de parlementaires, qui effectuera un examen complet plus poussé que ce qui a été fait auparavant. Chaque pays occidental possède un organe de ce type, sauf nous. Nous allons l'ajouter pour veiller à deux choses: à ce que nous assurions efficacement la sécurité des Canadiens et à ce que nous protégions leurs droits et leurs valeurs.

Nous aurons un nouveau bureau national sur la sensibilisation de la collectivité afin d'essayer de cerner à l'avance les situations potentiellement vulnérables et risquées et de disposer des moyens et des ressources nécessaires pour intervenir avant que des tragédies ne

se produisent. Il s'agit du nouveau bureau chargé de la sensibilisation de la collectivité et de la lutte contre la radicalisation.

Nous allons lancer une initiative sur la cybersécurité. La politique du Canada sur la cybersécurité a d'abord été instaurée en 2010, mais elle a beaucoup changé depuis, et nous devons la mettre à jour.

Nous allons aussi apporter au projet de loi C-51 les modifications précises auxquelles j'ai fait allusion, et le moins que nous puissions faire pour veiller à ce que les droits et libertés des Canadiens soient respectés sera de leur poser la question clé que voici: quel autre élément de l'architecture veulent-ils que nous modifiions?

**M. Nathaniel Erskine-Smith:** Évidemment, une de nos promesses importantes a été d'intégrer des dispositions de temporisation pour que nous puissions, en cours de route, déterminer si les dispositions du projet de loi C-51 étaient nécessaires après tout. Êtes-vous toujours déterminés à y intégrer ce type de dispositions?

**L'hon. Ralph Goodale:** Notre programme précisait que chaque élément de notre loi de lutte contre le terrorisme ferait l'objet d'un examen complet après trois ans. C'est donc ce que nous ferons dans trois ans. Le Parlement modifiera alors les parties qui se révéleront être lacunaires ou redondantes ou qui ne seront plus nécessaires dans les circonstances.

**M. Nathaniel Erskine-Smith:** Je crois savoir que nous prenons actuellement des mesures, ou que vous prenez actuellement des mesures en ce qui concerne la liste des personnes interdites de vol. Le groupe de travail a été constitué.

Premièrement, quand pouvons-nous nous attendre à voir des changements?

Ensuite, dans les modifications proposées, pourrait-on corriger le mécanisme d'appel, modifier les normes juridiques de l'examen que les universitaires ont remises en question, et peut-être ajouter des avocats spéciaux à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés aux endroits où elle a été modifiée comme il se doit pour les y inclure ainsi qu'au projet de loi C-51?

● (1245)

**L'hon. Ralph Goodale:** L'inclusion d'avocats spéciaux est une idée très importante qui devrait être soulevée pendant les consultations que nous tiendrons au cours de six prochains mois.

Pour ce qui est de l'engagement précis que nous avons pris pendant la campagne électorale, il concernait en particulier la question du droit de recours dans le cas des personnes qui estiment avoir été injustement ajoutées à une liste des personnes interdites de vol. La loi actuelle stipule qu'elles peuvent se plaindre au ministre, et le ministre dispose de 90 jours, je crois, pour étudier leur appel et y donner suite, mais s'il ne le fait pas dans les 90 jours, on estime qu'il a dit non.

Nous aimerions que la loi contienne une disposition qui oblige le ministre à donner une réponse. Elle peut être positive ou négative, mais au moins on ne règle pas les dossiers en se montrant tout simplement négligent.

**M. Nathaniel Erskine-Smith:** Ma dernière question porte sur la terminologie qui, selon moi, est mal choisie. Des universitaires ont reproché au projet de loi C-51 de permettre aux juges d'autoriser la prise de mesures contraires à la Charte des droits.

Vous en avez parlé précédemment. Dans l'intérêt des Canadiens, pourriez-vous dire le plus clairement possible si le gouvernement au pouvoir permettrait que cela se produise?

**Le président:** En 10 secondes, s'il vous plaît.

**L'hon. Ralph Goodale:** Le libellé de cet article de la loi, l'article 12.1, est obscur. J'estime qu'il est très mal rédigé. J'ignore si c'était délibéré ou accidentel, mais nous voulons dire clairement que le comportement de nos organismes de sécurité doit être conforme à la Charte canadienne des droits et libertés.

**M. Nathaniel Erskine-Smith:** Merci.

**Le président:** Très bien.

Monsieur Rayes.

[Français]

**M. Alain Rayes (Richmond—Arthabaska, PCC):** Merci, monsieur le président.

Monsieur le ministre, ainsi que les hauts fonctionnaires qui vous accompagnent, merci d'avoir pris le temps de venir nous parler, malgré vos horaires chargés.

Je crois que les questions que nous avons à poser sont extrêmement importantes. J'en ai trois, alors je vais tenter de procéder rapidement. La première question touche les agriculteurs, la deuxième concerne la radicalisation et la troisième, le dossier des réfugiés. Ce sont des sujets plutôt éloignés l'un de l'autre.

Vous savez que sur la Colline, aujourd'hui, beaucoup d'agriculteurs et de producteurs laitiers viendront manifester. Leurs préoccupations sont grandes relativement au lait diafiltré qui franchit nos frontières. Il y a des difficultés, nous n'avons pas les ressources ni, peut-être, la technologie propre à identifier ce produit.

Ma question est extrêmement simple et elle pourrait s'adresser aussi bien à Mme Lizotte-MacPherson qu'à vous, monsieur le ministre. Quelle est la somme prévue dans le Budget pour régler le problème du lait diafiltré fabriqué aux États-Unis, qui n'est pas utilisé dans la fabrication des produits fromagers et laitiers dans ce pays, mais qui est importé au Canada?

[Traduction]

**L'hon. Ralph Goodale:** L'ASFC est responsable d'administrer les tarifs au Canada. Elle ne les fixe pas. En gros, c'est le ministère des Finances qui prend la décision stratégique.

En résumé, un certain nombre de ministères du gouvernement du Canada se concentrent sur cette question, comprennent les préoccupations des producteurs et s'efforcent de trouver une solution qui répondra aux besoins des agriculteurs canadiens.

[Français]

**M. Alain Rayes:** J'entends ce que vous dites, mais ma question vise à savoir s'il y a plus d'argent dans ce budget et si les détails sur ce que le gouvernement a prévu pour régler ce problème sont décrits. Le gouvernement a dit qu'il voulait régler cette situation. Nous en entendons parler à la Chambre, étant donné que de multiples questions ont été posées à ce sujet. Il s'agit d'un problème vraiment criant.

Ma question est très simple: de nouveaux fonds ont-ils été prévus pour régler ce problème aux frontières?

[Traduction]

**L'hon. Ralph Goodale:** Je vais demander à Mme Lizotte-MacPherson de décrire la situation et de dire si l'ASFC a besoin de financement supplémentaire dans ces circonstances.

[Français]

**M. Alain Rayes:** Comme j'aimerais poser d'autres questions, je ne veux pas connaître les détails. Je veux simplement savoir si, oui ou non, des fonds ont été prévus et, le cas échéant, de quel montant il s'agit.

[Traduction]

**L'hon. Ralph Goodale:** Je crois savoir que le financement n'a pas été alloué dans le budget pour la simple raison que ce n'est pas nécessaire. Si l'ASFC a besoin de réaffecter du personnel pour gérer une question en particulier, elle le fait à l'interne. Elle n'a pas besoin d'une affectation supplémentaire de l'extérieur.

• (1250)

[Français]

**M. Alain Rayes:** C'est parfait. Vous avez très bien répondu à ma question. Merci.

Ma deuxième question s'adresse aux représentants du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.

On connaît l'importance de la radicalisation. On en entend beaucoup parler en ce moment. Or on peut voir qu'un montant de 3 millions de dollars a été prévu pour ce dossier dans le cadre du budget global et que le comité demande 1,9 million de dollars pour tenir compte de l'augmentation de la complexité de sa charge de travail et 2,2 millions de dollars pour tout le réaménagement ainsi que pour la modernisation du matériel, des bureaux, et ainsi de suite.

Pourriez-vous nous dire ce que vous souhaitez faire de ces 2,2 millions de dollars et préciser si le montant de 1,9 million de dollars est destiné à de nouvelles ressources humaines? Le cas échéant, me diriez-vous combien de personnes vous comptez engager dans le cadre de ce dossier?

[Traduction]

**L'hon. Ralph Goodale:** Pouvez-vous nous dire exactement à quel poste budgétaire vous faites allusion?

**M. Michael Doucet (directeur exécutif, Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité):** Celui qui concerne le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité...

**L'hon. Ralph Goodale:** Je vais demander à M. Doucet de répondre à cette question.

**M. Michael Doucet:** Merci.

Pour répondre à votre question sur le budget principal du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, notre projet de relocalisation et de modernisation coûte environ 2,1 millions de dollars, et le financement lui est fourni principalement cette année et l'année prochaine. Si tel est le cas, c'est d'abord que nous devons changer d'installations. Notre installation actuelle est en train d'être déclassée, si bien que nous devons déménager. Depuis, nous mettons à niveau notre environnement informatique, qui n'est plus à jour. C'est ce que nous entendons par « projet de relocalisation et de modernisation ».

En ce qui concerne le financement supplémentaire de 1,8 million de dollars, il est principalement affecté aux ressources humaines non seulement pour examiner le service, mais aussi pour traiter les plaintes contre lui.

[Français]

**M. Alain Rayes:** C'est parfait.

Combien de personnes prévoyez-vous embaucher au moyen de cette augmentation budgétaire de 1,9 million de dollars?

**M. Michael Doucet:** Pour cette année financière, nous prévoyons embaucher 11 équivalents temps plein.

**M. Alain Rayes:** Avec un montant de 1,9 million de dollars, vous allez embaucher 11 personnes?

**M. Michael Doucet:** Oui.

**M. Alain Rayes:** Merci. Vous avez très bien répondu à ma question.

[Traduction]

**Le président:** Monsieur Mendicino.

**M. Marco Mendicino (Eglinton—Lawrence, Lib.):** Monsieur le ministre, c'est bon de vous voir. Merci d'être venu ce matin.

Vous avez témoigné plus tôt cette semaine devant le Sénat concernant le besoin d'accroître la transparence et la responsabilité dans le dossier de la sécurité nationale. Lorsque vous étiez là, vous avez parlé d'une lacune en ce qui concerne l'examen et la surveillance à l'ASFC. Vous rappelez-vous d'avoir livré ce témoignage?

**L'hon. Ralph Goodale:** Oui, en effet.

**M. Marco Mendicino:** Je veux profiter de l'occasion pour essayer d'expliquer aux membres du public et du Comité la distinction entre examen et surveillance. J'aimerais parler de quelques concepts dans ces deux catégories et j'aimerais ensuite entendre vos idées sur la façon de faire cette distinction dans le contexte du nouveau comité parlementaire qui sera créé par le projet de loi.

À mon sens, un examen est généralement rétrospectif. Il retourne en arrière. Il a tendance à être public, bien qu'il y ait des aspects de certains comités d'examen qui étudient des renseignements confidentiels et délicats. De plus, ces types de comités rendent des décisions concernant les plaintes externes déposées par des civils. C'est l'aspect examen.

Pour sa part, le cadre de surveillance que, selon moi, nous envisageons avec le nouveau projet de loi pourrait être opérationnel et se faire en temps réel. Il est probable que les activités de surveillance de ce comité soient menées en grande partie à huis clos. En règle générale, il ne serait pas accessible au public. En outre, il ne pourrait pas rendre de décisions sur les plaintes externes déposées par des civils.

Voilà les deux façons dont je perçois les concepts d'examen et de surveillance. La question que j'ai pour vous est la suivante. Prenez l'ASFC en ce moment, qui n'a aucun organe d'examen externe pour étudier les activités de cet organisme précis dans le portefeuille de Sécurité publique. Comment feriez-vous pour garder l'examen et la surveillance séparés au plan conceptuel? Ou pensez-vous que le comité de surveillance existerait parallèlement à des comités d'examen déjà en place? Selon vous, comment cela fonctionnerait-il?

**L'hon. Ralph Goodale:** À l'heure actuelle, chaque opération de sécurité et de renseignement du gouvernement est dotée d'un certain mécanisme d'examen. L'ASFC n'en a pas pour examiner le comportement d'un agent en particulier et les plaintes du public le concernant. Il s'agit là d'une lacune manifeste du processus que nous entendons combler, et nous envisageons divers outils pour ce faire. Il pourrait s'agir d'un organe comme la commission civile d'examen qui s'applique à la GRC. D'autres ont suggéré que nous n'ayons pas d'organe d'examen distinct pour chacun de ces organismes, mais bien un type d'organe d'examen exhaustif capable de tous les examiner ensemble ce qui, par conséquent, enrichirait mutuellement l'expérience, si vous voulez. Nous étudions toutes les options pour déterminer quel serait le meilleur arrangement. Le sénateur Moore a proposé qu'on crée un poste d'inspecteur général pour l'ASFC. C'est l'une des idées dont nous tiendrons compte.

Au fil de l'élaboration du concept du comité général de parlementaires, certaines lacunes sont ressorties comme des évidences, comme celle qui se rapporte à l'ASFC et qui devra être comblée. Nous allons devoir bien penser au lien entre les organes d'examen déjà en place, ou une nouvelle configuration de ces organes, et le comité de parlementaires. Comment cadrent-ils tous? Notre objectif n'est pas d'avoir trois ou quatre différents organes d'examen qui examinent tous la même chose, perdent du temps et gaspillent des efforts sans faire le travail que les Canadiens attendent d'eux, mais en fait de nous assurer qu'ils collaborent efficacement et qu'ils couvrent intégralement toutes les questions pour éviter qu'il y ait des lacunes dans le processus. Nous ne voulons pas que leurs activités se chevauchent et qu'ils fassent constamment la même chose.

• (1255)

**M. Marco Mendicino:** Ai-je raison de déduire de votre réponse, qui a été très utile, que la meilleure solution est de formuler un mandat clair pour chacun de ces organes, qui visent tous à rehausser la transparence et la responsabilité? Le mandat du nouveau comité de parlementaires que l'on entend créer pour assurer la surveillance serait énoncé en termes clairs, ainsi que sa relation avec les autres comités d'examen qui existent déjà.

**L'hon. Ralph Goodale:** De toute évidence, le libellé doit énoncer clairement ce que nous attendons du comité de parlementaires. Lorsque M. LeBlanc aura fini ses devoirs, le projet de loi sera présenté à la Chambre prochainement.

Quant à la relation de travail entre les divers organismes, je pense qu'il faudra un peu de temps pour que les organismes mêmes comprennent comment bien travailler ensemble. Je suis sûr que le comité de parlementaires aura avantage à consulter M. Doucet concernant l'expertise que le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité peut mettre à contribution et ce qu'il peut mieux faire dans ces circonstances que le comité de parlementaires, et vice-versa.

Après avoir consulté les organes d'examen, j'ai conclu qu'ils souhaitent vraiment travailler ensemble de façon efficace. Nous comprenons tous que l'objectif commun est d'assurer la sécurité des Canadiens et de respecter leurs droits et libertés. Essayons de réunir les personnes les plus qualifiées pour ce faire.

**Le président:** Merci, monsieur le ministre. C'est une bonne façon de terminer.

Je présente mes excuses aux autres membres qui espéraient poser des questions ou y répondre, car c'est tout le temps que nous avons. Nous avons 20 crédits à passer en revue et nous pourrions les simplifier. J'ai des crédits sur le Budget principal des dépenses ainsi que sur le Budget supplémentaire des dépenses. Vous verrez que vous en avez une longue liste. Nous pourrions examiner les 15 premières motions ensemble ou nous pourrions les prendre séparément. J'ai besoin du consentement unanime pour voter sur les 15 motions ensemble. Ai-je le consentement unanime?

Monsieur Dubé.

[Français]

**M. Matthew Dubé:** Si nous mettons aux voix l'ensemble des crédits, pouvons-nous quand même les adopter avec dissidence, sans que ce soit nécessairement un vote par appel nominal?

[Traduction]

**Le président:** Oui.

Tout le monde est d'accord pour que nous les considérions ensemble, et vous aimeriez que nous procédions à un vote par appel nominal, ou que nous les adoptions avec dissidence...

• (1300)

[Français]

**M. Matthew Dubé:** Non, non. Je veux simplement que ce soit adopté avec dissidence.

[Traduction]

**Le président:** Ils sont adoptés avec dissidence.

**Le président:** D'accord, alors je suis prêt à recevoir une motion pour approuver le Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, moins les montants des crédits provisoires. Est-ce que j'ai votre consentement?

**Des voix:** D'accord.

AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA

Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement.....1 357 329 190 \$

Crédit 5 — Dépenses en capital.....130 999 015 \$

(Les crédits 1 et 5 sont adoptés avec dissidence.)

SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

Crédit 1 — Dépenses de programme.....518 483 607 \$

(Le crédit 1 est adopté avec dissidence.)

COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Crédit 1—Dépenses de programme.....9 025 809 \$

(Le crédit 1 est adopté avec dissidence.)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement, subventions et contributions.....1 925 556 005 \$

Crédit 5 — Dépenses en capital.....185 711 724 \$

(Les crédits 1 et 5 sont adoptés avec dissidence.)

BUREAU DE L'ENQUÊTEUR CORRECTIONNEL

Crédit 1 — Dépenses de programme.....4 102 301 \$

(Le crédit 1 est adopté avec dissidence.)

COMMISSION DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES DU CANADA

Crédit 1 — Dépenses de programme.....40 671 103 \$

(Le crédit 1 est adopté avec dissidence.)

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE

Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement.....128 080 019 \$

Crédit 5 — Subventions et contributions.....952 867 801 \$

(Les crédits 1 et 5 sont adoptés avec dissidence.)

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement.....1 835 514 525 \$

Crédit 5 — Dépenses en capital.....246 780 724 \$

Crédit 10 — Subventions et contributions.....194 973 483 \$

(Les crédits 1, 5 et 10 sont adoptés avec dissidence.)

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Crédit 1 — Dépenses de programme.....1 447 634 \$

(Le crédit 1 est adopté avec dissidence.)

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

Crédit 1 — Dépenses de programme.....2 477 401 \$

(Le crédit 1 est adopté avec dissidence.)

**Le président:** Dois-je faire rapport à la Chambre du Budget principal des dépenses se terminant le 31 mars 2017, moins les montants des crédits provisoires? Sommes-nous tous d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Le président:** D'accord. Nous allons maintenant passer au vote sur le Budget supplémentaire des dépenses (A). Est-ce que tout le monde consent à ce que nous regroupions les trois votes?

**Des voix:** D'accord.

**Le président:** Les votes seront adoptés avec dissidence.

AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA

Crédit 1a — Dépenses de fonctionnement.....5 311 942 \$

Crédit 5a — Dépenses en capital.....19 614 850 \$

(Les crédits 1a et 5a sont adoptés avec dissidence.)

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

Crédit 1a — Dépenses de programme.....4 044 756 \$

(Le crédit 1a est adopté avec dissidence.)

**Le président:** Merci. Dois-je faire rapport du Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017 à la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

**Le président:** Merci.

Cela met fin à notre étude du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses (A).

Je vous rappelle que nous allons annuler la réunion du 7 juin. Le 9 juin, nous étudierons le rapport. Avec un peu de chance, nous l'obtiendrons avant le 9. Je regarde l'analyste en disant cela...

**Mme Tanya Dupuis (attaché de recherche auprès du comité):** Oui.

**Le président:** J'ai réservé deux réunions, celles des 9 et 14 juin, pour examiner le rapport.

Monsieur Miller.

**M. Larry Miller:** Pourquoi la réunion du 7 juin n'aura-t-elle pas lieu?

**Le président:** Nous n'avons pas d'ordre du jour pour cette réunion. Je l'avais gardé ouvert pour la visite du ministre, mais comme il ne pouvait pas venir à cette date, il est venu aujourd'hui. Notre plan actuel est d'étudier le rapport les 9 et 14 juin et de garder le 16 juin pour étudier le rapport ou pour une conférence de presse multipartite sur la publication du rapport. Ensuite, il y aura Fort McMurray, s'il nous reste la dernière semaine de juin. Il est possible que nous n'ayons pas de réunions. L'ennui, c'est d'entamer un nouveau sujet en une réunion. C'est une réunion orpheline.

**M. Larry Miller:** D'accord, je pensais que nous entendrions plus de témoins concernant le trouble de stress post-traumatique.

**Le président:** Non, cette étude en est maintenant à l'étape de rédaction du rapport.

**M. Larry Miller:** D'accord.

**Le président:** Monsieur Dubé.

[Français]

**M. Matthew Dubé:** La rencontre qui était prévue concernant Fort McMurray ne devait-elle pas avoir lieu cette journée-là? Quelle est la date prévue pour cette rencontre?

[Traduction]

**Le président:** J'ai essayé de faire en sorte qu'elle ait lieu le 7 juin, mais aucun fonctionnaire n'était disponible à cette date ou le 14 juin.

J'ai essayé de trouver une solution, mais impossible d'avoir un fonctionnaire avant le 21 juin. C'était notre problème, alors nous avons maintenant une réunion orpheline. Je vous suggère d'utiliser votre temps à bon escient.

D'accord. Merci.

La séance est levée.

---





Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>